

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 octobre 2023

Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023
(accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention exceptionnelle aux populations sinistrées au Maroc

Face à la situation tragique qui frappe le Maroc, la commune de Quimper souhaite apporter son soutien en mobilisant une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Suite au séisme survenu le 9 septembre 2023 au Maroc, la commune de Quimper tient à exprimer toute son émotion, sa fraternité et son soutien aux habitants des zones sinistrées.

Le conseil municipal souhaite apporter une aide financière 5000 € pour venir en aide aux nombreuses victimes en soutenant les organisations non gouvernementales présentes sur le terrain (Médecins Sans Frontières, Handicap International...).

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a activé le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) pour faire face aux premières conséquences de cette catastrophe majeure. Ce fonds est destiné à offrir aux collectivités territoriales la possibilité de répondre aux crises humanitaires dans le monde même si elles ne sont pas, au préalable, liées aux pays touchés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention d'un montant de 5 000 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) sous couvert de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger.